

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

PRÉSENTS : Antoine MARTINEZ, Josette AILLOUD, Capucine DOMINGUEZ, Nicolas HERNANDEZ, Maud CHEVALIER, Anne PEREZ, Cédric LAVABRE, Sandra HEINRICH, Carine CADILLAC, Philippe LAGARDE, Sylviane GUILLEM, Amandine RIOU, Laëtitia KLEYKENS

EXCUSÉS :

*Laurent HANDCHUMACHER pouvoir à : Philippe LAGARDE,
Claude VASSEUR pouvoir à : Antoine MARTINEZ*

1) Approbation du PV du CM du 07 avril 2022

Compte-rendu approuvé.

2) Autorisation de dépose d'un dossier auprès des services de l'État pour la réfection des ponts

Il s'agit d'autoriser le maire a déposé un dossier auprès des services de l'État pour la réfection des ponts de la rue du Mas de Montels, du chemin de Milhac, et de la rue des Olivettes, dans le cadre de la lutte contre les inondations dans le village.

➤ *Délibération adoptée à l'unanimité*

3) Modification du pacte de gouvernance de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup

Le conseil municipal a donné un avis favorable à la modification du pacte de gouvernance de la CCGPSL

➤ *Délibération adoptée à l'unanimité*

4) Cession de la parcelle B 620 et création d'une servitude de passage

Il est proposé de céder la parcelle cadastrée section B n°620 à l'euro symbolique au bénéfice de M. GAYRAUD.

M. GYRAUD s'est engagé à constituer sur cette parcelle ainsi que sur les parcelles cadastrées B n° 775 et B n° 38 une servitude aérienne d'écoulement des eaux pluviales, une servitude en souterrain d'écoulement des eaux pluviales ains qu'une servitude d'écoulement des eaux pluviales à travers le mur de clôture édifié en limite de voirie.

➤ *Délibération adoptée à l'unanimité*

5) Questions diverses

• 5.1 Echange de parcelles entre la Mairie et la société GGL Aménagement

La commune de Sainte Croix de Quintillargues est propriétaire de délaissés du chemin des Olivettes qui ne lui sont d'aucune utilité.

Ces parcelles, en cours de numérotation, ont pour contenance 15 m², 48 m², 95 m² et 109 m² : soit un total de 267 m².

Comme suite à l'aménagement du chemin des olivettes, elles ne sont pas affectées au service public.

Pour sa part la société GGL Aménagement est propriétaire de la parcelle A 552 d'une contenance de 653 m². Cette parcelle forme une partie de la rue du Pic Saint Loup.

Par conséquent, il est proposé un échange sans soulte.

Pour ce faire, il convient de :

- *Constater la désaffectation des parcelles communales,*
- *Déclasser ces parcelles du domaine public et les classer dans le domaine privé de la commune.*
- *Céder ces parcelles à la société GGL AMENAGEMENT*
- *Acquérir la parcelle A552 de la société GGL AMENAGEMENT.*

Pour les besoins de la publicité foncière les parcelles communales sont estimées à 1000 € l'ensemble et la parcelle A 552 propriété de la société GGL AMENAGEMENT est estimée à 1000 €.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

• 5.2 Modification de la délibération 2022-01- D du 10 mars 2022

Concernant l'opération 8000 arbres par an pour l'Hérault – campagne 2022 : commande de 13 arbres supplémentaires.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**